

9 Pôle *Handicap moteur*

Centre d'Accueil de Jour « la Source »

76, rue de Bizy - B.P. 128 - 27201 Vernon Cedex

Tél. 02 32 21 10 20 - Fax : 02 32 21 11 56

e-mail : centrelasourcelesfontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé



Pour Qui ?

Le centre accueille 21 enfants de 5 à 16 ans présentant une Infirmité Motrice Cérébrale, un handicap moteur ou une maladie neuromusculaire.



Pourquoi ?

. Afin de permettre à l'enfant et l'adolescent présentant une atteinte motrice de développer l'ensemble de ses potentialités et d'atteindre **la plus grande autonomie possible**, le centre propose conjointement un accompagnement rééducatif, une école et un espace éducatif ouvert sur la cité avec des partenariats extérieurs.



Quand ?

. Le Centre d'Accueil de Jour est ouvert environ 210 jours par an suivant le calendrier scolaire avec une semaine supplémentaire en juillet.

Le mode d'accueil est un semi internat (à la journée) ouvert du lundi au vendredi de 8H45 à 16h45, le samedi de 8H45 à 12H30.



Où ?

. L'établissement est situé à Vernon, à proximité de la gare SNCF. Son implantation lui permet de bénéficier de tous les avantages de la ville : partenariat avec les écoles de quartier, structures médicales, grands magasins, infrastructures culturelles comme l'Espace Philippe Auguste. Les enfants habitent dans un rayon d'environ 30 kilomètres, ils sont accompagnés par des taxis collectifs ou par leurs parents. L'établissement bénéficie d'un espace de balnéothérapie et d'espaces dédiés aux différentes prises en charge. Les repas sont pris dans 2 salles à manger avec un matériel spécifique. L'ensemble est de plain-pied et totalement accessible.

Comment ?

. Chaque enfant est unique, il s'agit donc de le découvrir ; les premiers temps seront consacrés à une observation qui aboutira à un **Projet Personnalisé d'Accompagnement**.

Tout au long de l'année **l'enfant et ses parents** sont amenés à échanger et à participer à ce **Projet Personnalisé d'accompagnement** dans des rencontres formalisées. Ils sont aussi invités à participer à la vie de l'institution dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale, les réunions de parents, les fêtes institutionnelles...

Avec Qui ?

L'établissement est placé sous la responsabilité d'une direction qui veille à la mise en œuvre des actions et des missions dans le respect des valeurs portées par l'Association. L'équipe multidisciplinaire est composée :

D'une équipe paramédicale . d'une équipe pédagogique . d'une équipe éducative
d'une assistante sociale . d'une équipe technique . d'un service administratif

L'équipe de direction s'assure de la cohérence des différents champs d'action, pour élaborer les projets et en particulier le projet personnalisé, assurer le suivi et évaluer les actions entreprises à court, moyen et long terme. Pour cela, elle met en place des réunions permettant des temps d'échange et de réflexion.

1-Le pôle thérapeutique et rééducatif

Le projet thérapeutique : le Médecin de médecine physique précise la pathologie de l'enfant, évalue avec l'équipe ses déficiences et les incapacités qui en découlent afin de déterminer le projet rééducatif.

Il est alors mis en œuvre avec toute l'équipe paramédicale, tout en tenant compte des besoins de l'enfant, de son environnement et de son histoire.

L'ensemble des soins et traitements directement liés au handicap est assuré par l'établissement pendant les périodes d'ouverture. Les appareillages orthopédiques sont réalisés par des appareilleurs extérieurs et moulés en présence du Médecin et des kinésithérapeutes.

L'équipe peut être amenée à effectuer des visites au domicile des parents autour des aides techniques et de l'autonomie de la personne.

Une infirmière intervient dans l'établissement et les urgences sont gérées par un médecin généraliste attaché à l'établissement.

2- Le pôle pédagogique

Le projet pédagogique : l'école de « la Source » dispose de 3 classes dans lesquelles les enfants et les adolescents sont répartis en fonction de l'âge et/ou du niveau scolaire.

Dans chaque classe, l'enseignant est accompagné par un éducateur; cette double présence permet d'élaborer des temps individuels et spécifiques (temps scolaire, temps éducatif).

Afin de mieux cerner leurs difficultés (scolaires, psychoaffectives, neurocognitives) et de pallier à leurs difficultés de motricité et de langage, l'équipe pédagogique bénéficie du regard de l'équipe pluridisciplinaire, d'aides techniques et d'installations appropriées.

L'objectif est de favoriser une scolarité adaptée au rythme et aux possibilités de chaque enfant en recherchant tous les moyens appropriés d'expression, de communication, d'apprentissage et en proposant si besoin est des intégrations partielles en milieu scolaire ordinaire.

3- Le pôle éducatif et social

Le projet éducatif : Par la diversité d'activités sportives, culturelles, de création... les éducateurs offrent aux jeunes la possibilité de multiplier les expériences grâce à des mises en situation dépassant les barrières du « handicap » (difficultés motrices, et idéomotrices, regard extérieur, accessibilité...):

- en permettant des sorties et en multipliant des ouvertures sur l'extérieur.
- en stimulant l'acquisition de l'autonomie dans un contexte pluridisciplinaire.
- en proposant des séjours de transferts permettant aux enfants de rencontrer d'autres personnes, de construire de nouveaux liens, dans d'autres lieux, et de vivre des expériences différentes.

L'assistante sociale peut accompagner les familles dans leurs démarches concernant l'enfant accueilli.

4- Le pôle psychologique

Le projet psychologique : Il s'agit de proposer un lieu d'écoute, de parole et d'élaboration des difficultés que rencontrent les enfants et leurs parents, en lien ou non avec leur handicap.



ADMISSIONS

L'orientation des jeunes dans l'établissement est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sous la responsabilité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La décision concernant l'admission d'un enfant est prononcée par la Direction, sur avis médical, après étude du dossier, visite de l'établissement et entretien préalable avec l'enfant et sa famille.

PARTENAIRES

L'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie.

La Maison Départementale des Personnes handicapées.

L'Education Nationale et les établissements scolaires de proximité,

Les Centres de loisirs et les Clubs sportifs,

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général.

Les services et établissements spécialisés.

Les centres hospitaliers, etc.

CONTROLE ET FINANCEMENT

Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
(CARSAT ex CRAM)